



## Mise en contexte

- Plan d'urbanisme
  - Grandes orientations d'aménagement du territoire
  - Révision du plan pour la fin de l'année 2004
  
- Document complémentaire
  - Exigences minimales d'aménagement
  - Adoption du projet de règlement le 24 mars 2003

VILLE DE MONTRÉAL

## Le document complémentaire

### Objectifs

- Protéger les attributs principaux qui donnent à Montréal son identité
- Harmoniser le voisinage entre les arrondissements
- Amorcer la mise en œuvre des orientations d'aménagement issues du Sommet de Montréal

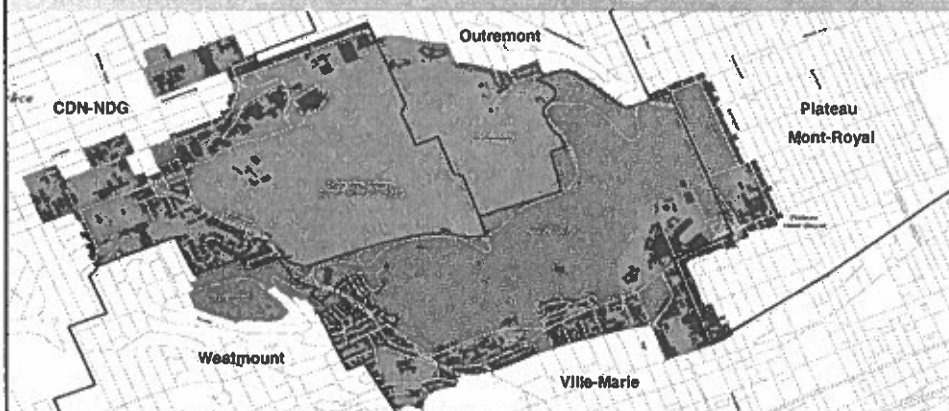
### Moyens

- Par le maintien, l'ajustement ou l'ajout de dispositions réglementaires portant sur sept thèmes

VILLE DE MONTRÉAL

## 1. Le mont Royal

**Objectif** Protéger le caractère architectural, historique, paysager et naturel du mont Royal et assurer l'intégration des constructions et des aménagements

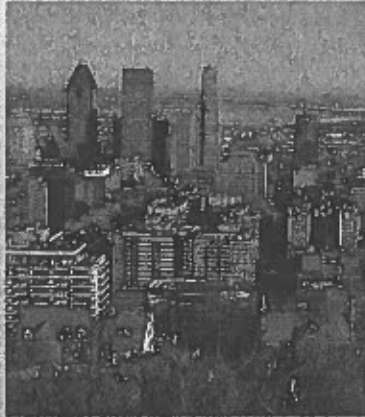


- Moyens**
- Préserver les caractéristiques architecturales
  - Respecter les valeurs archéologiques, du paysage, de la topographie, de la végétation et des vues

VILLE DE MONTRÉAL

## 2. Les vues sur la montagne et le fleuve

**Objectif** Préserver la visibilité de ces éléments naturels lors de l'implantation d'un bâtiment



**Moyens** • Maintenir les grandes perspectives vers le mont Royal et le fleuve

• Maintenir ou créer des vues sur les plans d'eau

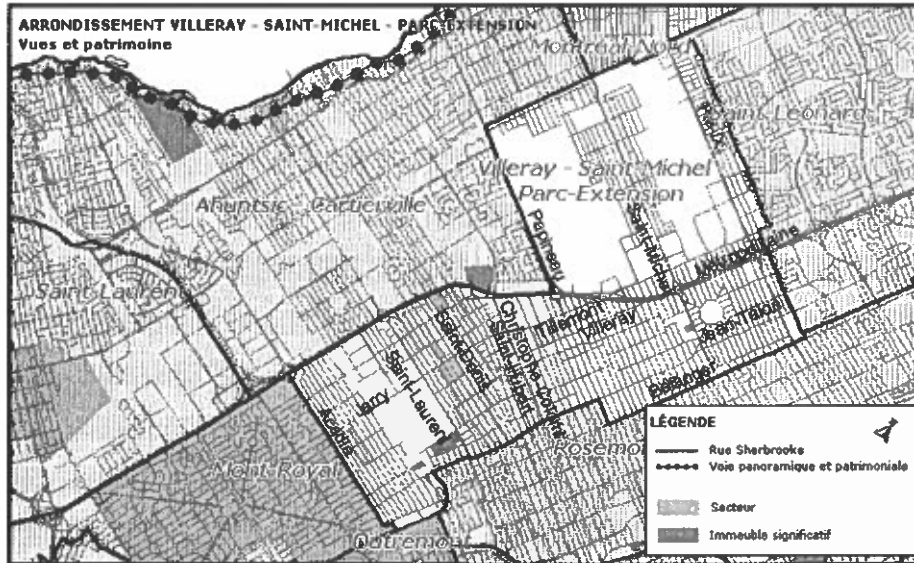
VILLE DE MONTRÉAL

## Carte des vues et du patrimoine



VILLE DE MONTRÉAL

## Vues et patrimoine de l'arrondissement



### 3. Le patrimoine

**Objectif** Protéger les caractéristiques architecturales des bâtiments et des secteurs qui donnent à la ville son identité

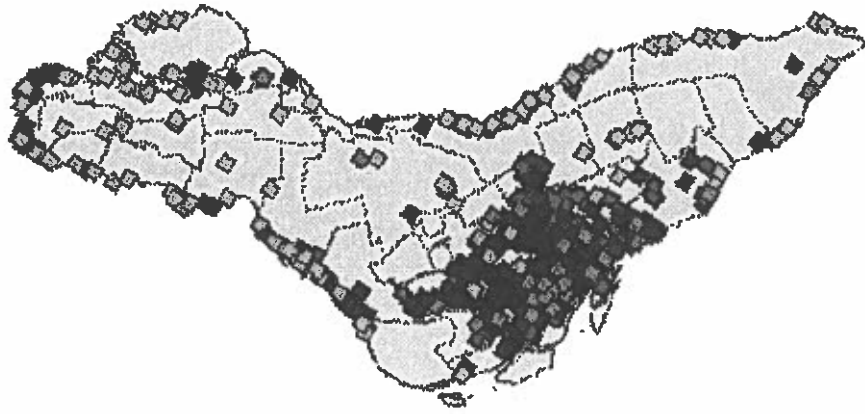


**Moyens** • Protéger l'architecture des bâtiments existants

• Assurer l'intégration des nouveaux bâtiments à leur milieu

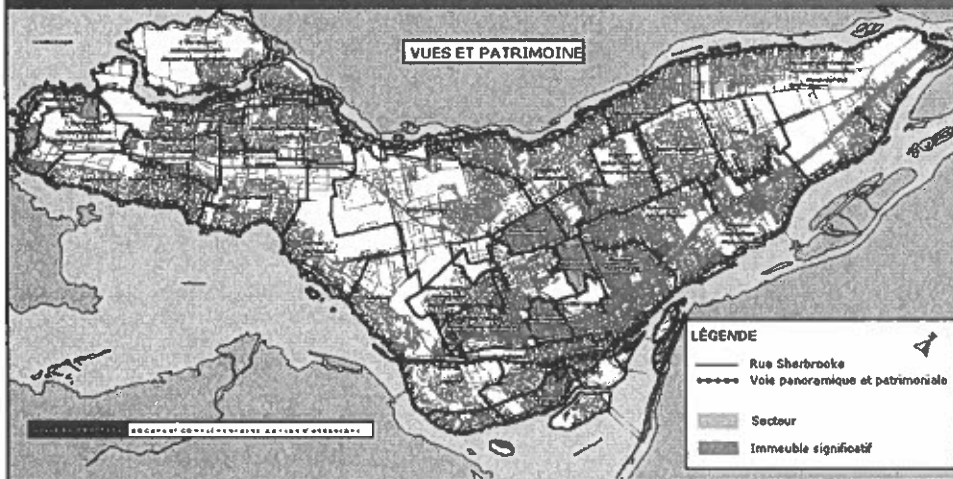
VILLE DE MONTRÉAL

Bâtiments identifiés dans le répertoire  
d'architecture traditionnelle de la GUM



VILLE DE MONTRÉAL

Carte des vues et du patrimoine



VILLE DE MONTRÉAL





## 5. Les matériaux de parement des bâtiments

**Objectif** Protéger le caractère de la ville conféré par les parements de pierre et de brique sur les façades des bâtiments

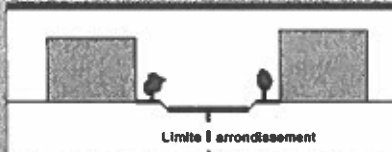
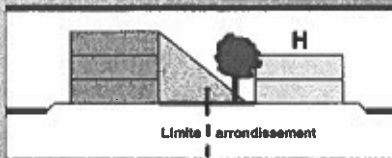
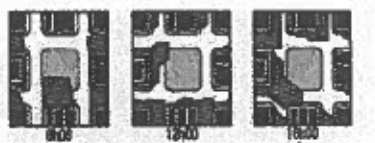


**Moyen** Maintenir ou renforcer les exigences de parements de maçonnerie

VILLE DE MONTRÉAL

## 6. L'impact et l'intégration des bâtiments

**Objectif** Réduire les nuisances liées aux hauteurs et assurer l'harmonisation d'interventions à la limite de deux arrondissements



### Moyens

- Limiter les impacts des constructions en hauteur au niveau du vent et de l'ensoleillement sur les espaces publics du centre-ville.
- Tenir compte des dégagements visuels et de l'ensoleillement à la limite d'un arrondissement
- Tenir compte de la forme et de l'implantation des bâtiments à la limite d'un arrondissement

VILLE DE MONTRÉAL





## Conclusion

- Adoption par le conseil de ville suite à la consultation publique
- Modification si nécessaire de la réglementation d'urbanisme en arrondissement
- Émission de certificats de conformité aux arrondissements

VILLE DE MONTRÉAL

## Les sept thèmes du document complémentaire



**1. Le mont Royal**

**2. Les vues sur les éléments naturels**

**3. Le patrimoine**

**4. La végétation**

**5. Les parements des bâtiments**

**6. L'impact et l'intégration des bâtiments**

**7. L'impact et l'intégration des usages**



VILLE DE MONTRÉAL